



Unis comme au front
**UNION NATIONALE DES COMBATTANTS
FEDERATION DU BAS-RHIN**

Affiliée à la Fédération U.N.C. - Reconnue d'utilité publique par décret du 20 mai 1920
Casernes Turenne - 42 rue Lauth - 67000 Strasbourg
Téléphone - Fax 03 88 66 06 45 ✉ : uncfede67@gmail.com



Veuves d'anciens combattants

LES VEUVES D'ANCIENS COMBATTANTS FONT PARTIE INTEGRANTE DE NOTRE ASSOCIATION.

Elles sont ressortissantes de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG), avec les mêmes droits.

Elles peuvent recevoir une aide spécifique de cet organisme pour l'aider à régler les frais d'obsèques (sous conditions de ressources), et aussi bénéficier d'une aide morale et matérielle.

Par l'Article 195 du Code Général des Impôts, elles peuvent également prétendre à une demi-part pour les services fiscaux. Pour pouvoir y prétendre, l'ancien combattant doit avoir bénéficié de cette demi-part à ses 74 ans révolus, au moins une fois et la veuve doit également avoir 74 ans révolus (il faut donc que lorsque la personne remplit sa feuille d'impôt elle ait 75 ans).

Attention, la Retraite du Combattant n'est pas réversible à la veuve.

Téléchargez la demande de Carte de Ressortissante de l'ONAC du Bas-Rhin. Une fois remplie et signée, adressez là au siège de l'UNC67 accompagnée d'une photo d'identité récente, d'une photocopie du livret de famille et une photocopie de la carte du combattant de votre époux.

Demandez votre carte de ressortissante de l'ONAC